



**REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**COMMUNE RURALE AMBOHIJANAKA**  
**La Personne Responsable des Marchés Publics**  
**Unité de Gestion de Passation de Marché**  
**Commission d Appel d Offre**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 008/25/COM/AB/PRMP/TR**

1. Le **COMMUNE RURALE AMBOHIJANAKA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux de rehabilitation de la route en bitume reliant Terminus bus kofita Ambohijanaka vers By pass Imerimanjaka 400m2** " .

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau Commune Rurale Ambohijanaka**

Rue :

Etage / Numero de Bureau : **1er ETAGE/PORTE 13**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la COMMUNE RURALE AMBOHIJANAKA, 1er ETAGE/PORTE 13 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1<sup>er</sup> Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

. 2<sup>ème</sup> Paiement à effectuer auprès de COMMUNE RURALE AMBOHIJANAKA, 1er ETAGE/PORTE 13.

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au bureau de la Commune Rurale Ambohijanaka, 1er ETAGE/PORTE 13** au plus tard le **04/06/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	Commune Rurale Ambohijanaka	28/05/2025	09h:00min	Chargés des affaires Techniques

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à ..... Le 21/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics